

PROCEDURE D'AFFECTION EN LYCEE PROFESSIONNEL

A - GENERALITES

Deux diplômes différents peuvent être préparés dans les lycées professionnels :

- Le CAP en 2 ans : 1^{ère} année de CAP (1CAP2) > 2^{ème} année de CAP (2CAP2 ou terminale CAP)
- Le bac professionnel en 3 ans : 2^{nde} pro > 1^{ère} pro > terminale pro

B – DEMANDE D'AFFECTION en 1CAP2 ou en 2^{nde} pro (pour les élèves de 3^{ème})

La classe de 2^{nde} pro ou de 1CAP2 peut être demandée par l'élève et sa famille **en fin de classe de 3^{ème}** du collège **dès lors qu'une décision d'orientation favorable vers la classe de 2^{nde} pro et/ou de 1CAP2** a été prononcée en fin d'année scolaire par le chef d'établissement d'origine.

Le dossier de demande d'affectation « post 3^{ème} » est l'élément de dialogue entre l'établissement, l'élève et sa famille. Il concerne tous les élèves et doit être complété avec rigueur.

Les vœux des élèves sont saisis dans l'application AFFELNET Lycée :

- **par la famille** si les droits d'accès au télé service affectation (TSA) ont été ouverts par le collège d'origine (saisie à effectuer **du mardi 9 mai 2023 au mardi 30 mai 2023**)
- **par l'établissement d'origine** si les droits d'accès au télé service affectation (TSA) n'ont pas été ouverts aux parents (saisie à effectuer **du mardi 9 mai 2023 au vendredi 9 juin 2023**).

C - REORIENTATION en 1CAP2, 2^{nde} pro ou 1^{ère} pro (pour les élèves de 2^{nde} GT ou de 1^{ère} GT)

Le dossier de demande d'affectation « post 2^{nde} GT » ou « post 1^{ère} GT » est l'élément de dialogue entre l'établissement, l'élève et sa famille. Il doit être complété avec rigueur.

Les vœux des élèves sont saisis dans l'application AFFELNET Lycée **par l'établissement d'origine** (saisie à effectuer **du mardi 9 mai 2023 au vendredi 9 juin 2023**).

D – DEMANDE D'AFFECTION en 1^{ère} pro (pour les élèves de 2^{ème} année de CAP)

Le dossier de demande d'affectation « post CAP » est l'élément de dialogue entre l'établissement, l'élève et sa famille. Il doit être complété avec rigueur.

Les vœux des élèves sont saisis dans l'application AFFELNET Lycée **par l'établissement d'origine** (saisie à effectuer **du mardi 9 mai 2023 au vendredi 9 juin 2023**).

E – DEMANDE D'AFFECTION en 1^{ère} pro (pour les élèves de 2^{nde} pro)

Le dossier de demande d'affectation « voie pro » est l'élément de dialogue entre l'établissement, l'élève et sa famille. Il doit être complété avec rigueur.

Les vœux des élèves sont saisis dans l'application AFFELNET Lycée **par l'établissement d'origine** (saisie à effectuer **du mardi 9 mai 2023 au vendredi 9 juin 2023**).

F – DEMANDE D’AFFECTATION en terminale Pro (pour les élèves de 1^{ère} pro)

Le dossier de demande d’affectation « voie pro » est l’élément de dialogue entre l’établissement, l’élève et sa famille. Il doit être complété avec rigueur.

Ce dossier doit être envoyé à la DSDEN du Puy-de-Dôme (jio63@ac-clermont.fr) ainsi qu’à chacun des lycées demandés **avant le 31 mai 2023.**

Les vœux des élèves sont étudiés en commission départementale qui se réunira **le vendredi 23 juin 2023.**

G – DEMANDE D’AFFECTATION en 2^{ème} année de CAP (pour les élèves de 1^{ère} année de CAP)

Le dossier de demande d’affectation « voie pro » est l’élément de dialogue entre l’établissement, l’élève et sa famille. Il doit être complété avec rigueur.

Ce dossier doit être envoyé à la DSDEN du Puy-de-Dôme (jio63@ac-clermont.fr) ainsi qu’à chacun des lycées demandés **avant le 31 mai 2023.**

Les vœux des élèves sont étudiés en commission départementale qui se réunira **le vendredi 23 juin 2023.**

H – DEMANDE DE REDOUBLEMENT en terminale pro suite à échec à l’examen

Le dossier de demande d’affectation « redoublement en fin de cycle pro » est l’élément de dialogue entre l’établissement, l’élève et sa famille. Il doit être complété avec rigueur.

Les vœux des élèves sont étudiés après publication des résultats de l’examen. Le redoublement est de droit dans l’établissement d’origine.

I – DEMANDE DE REDOUBLEMENT en 2^{ème} année de CAP suite à échec à l’examen

Le dossier de demande d’affectation « redoublement en fin de cycle pro » est l’élément de dialogue entre l’établissement, l’élève et sa famille. Il doit être complété avec rigueur.

Les vœux des élèves sont étudiés après publication des résultats de l’examen. Le redoublement est de droit dans l’établissement d’origine.